



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1710

Approbation d'une convention de dépôt entre la Ville de Lyon - Musée des Beaux-Arts et la commune de Collonges au Mont d'Or pour le dépôt de deux oeuvres peintes au Musée des Beaux-Arts

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 19 MAI 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 MAI 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 25 MAI 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), M. DRIOLI (pouvoir à M. BOSETTI), Mme FRERY (pouvoir à M. HUSSON), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. SECHERESSE (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1710 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE DEPOT ENTRE
LA VILLE DE LYON - MUSEE DES BEAUX-ARTS ET LA
COMMUNE DE COLLONGES AU MONT D'OR POUR LE
DEPOT DE DEUX OEUVRES PEINTES AU MUSEE DES
BEAUX-ARTS (DIRECTION DES AFFAIRES
CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2022 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

La commune de Collonges-au-Mont-d'Or souhaite renouveler le dépôt de deux œuvres au
Musée des Beaux-Arts de Lyon. Ceci permet de compléter le département peinture du
musée et de varier ainsi les présentations des collections pour les publics.

Les œuvres déposées sont les suivantes :

- Louis Carrand, *La Maison de l'artiste à Collonges*, huile sur bois, 36,7 x 46,2 cm ;
- Louis Carrand, *Toits à Collonges*, huile sur bois, 31,5 x 23,4 cm.

La convention jointe au présent rapport formalise les conditions de ces dépôts pour une
durée de cinq ans, renouvelable une fois.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville -
Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de dépôt d'œuvres entre la commune de Collonges-au-Mont-d'Or
et le Musée des beaux-arts de Lyon est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET